



Principes généraux de fonctionnement des sections sportives

publié le 08/02/2015

Descriptif :

Age et niveau des candidats, Admission, Les études, La pratique sportive, Régime de l'élève et vie scolaire.

Sommaire :

- Age et niveau des candidats
 - Admission
 - Les études
 - La Pratique Sportive
-

Les sections Athlétisme et Football ouvertes au Lycée de la Venise Verte permettent aux jeunes sportifs de haut niveau de bénéficier, parallèlement à leur scolarité, d'un entraînement spécifique adapté.

● Age et niveau des candidats

L'accès aux sections sportives est réservé aux élèves scolarisés en classe de 3ème et postulant pour une entrée en seconde.

Le recrutement et l'inscription en classe de seconde se font comme pour tous les élèves de 3ème, selon la procédure réglementaire d'orientation, avec un niveau de pratique régional conseillé.

Attention : Les admissions directes en classe de 1ère Section Sportive, (série L, ES, S, ou STMG exclusivement), sont exceptionnelles, en fonction des places vacantes, après accord du proviseur et avis d'une commission interne au lycée chargée d'étudier la demande et le dossier scolaire du candidat.

● Admission

L'admission en seconde, première et terminale section sportive se déroule en 3 étapes :

• Sélection Sportive

Les candidats ont à subir des épreuves sportives et techniques au cours desquelles des spécialistes observent leur comportement, leurs aptitudes, leur habileté dans la pratique du sport choisi.

Un classement par catégorie est établi. (liste principale, liste supplémentaire).

Remarque concernant le Football : Peuvent être dispensés des épreuves sportives et techniques les joueurs qui sont convoqués pour la Coupe Nationale des 14 ans (l'année du concours).

• Avis Médical

Ce document est à fournir obligatoirement. L'examen médical approfondi prévu pour les élèves retenus à l'issue de la sélection sportive et scolaire est effectué ultérieurement par des médecins spécialisés en médecine sportive à la charge des familles.

• Etude du dossier scolaire

Etude de la liste des candidats reçus aux tests sportifs. En fonction des places disponibles, étude de la liste

supplémentaire.

Dans tous les cas, l'admission définitive en Section Sportive sera prononcée en commission chargée de l'étude des dossiers scolaires selon les critères évoqués ci-dessus.

Pour les élèves reçus aux deux sélections, « sportive » & « scolaire », les parents doivent faire une demande de dérogation à l'inspection d'académie (voir avec le principal du collège d'origine).

● Les études

S'orientant normalement vers le baccalauréat, les élèves de la section sportive suivent la même scolarité que leurs camarades de même niveau. Les élèves admis en section sportive suivent obligatoirement tous les cours prévus au programme officiel. Ils bénéficient d'un horaire aménagé leur permettant la pratique sportive.

Sections Sportives

● Classe de seconde

L'élève choisit un premier enseignement d'exploration (1H30) parmi :

- ▶ Sciences Economiques et Sociales.
- ▶ Principes fondamentaux de l'Economie et de la Gestion.

Puis un second enseignement d'exploration (1H30) parmi :

- ▶ Sciences Economiques et Sociales (si non pris en 1^{er} enseignement).
- ▶ Principes fondamentaux de l'Economie et de la Gestion (si non pris en 1^{er} enseignement)
- ▶ Littérature et Société
- ▶ Méthodes et Pratiques Scientifiques
- ▶ Sciences et Laboratoire

Ces trois derniers enseignements seront possibles le cas échéant et sous réserves.

Aucun élève inscrit en série ST2S et STL n'est admis en section sportive.

Incompatibilité totale avec l'enseignement de théâtre, latin et italien.

● Classe de Première et Terminale

Les élèves de seconde inscrits en section sportive du lycée peuvent accéder après la procédure d'orientation de fin d'année à l'ensemble des séries du baccalauréat d'enseignement général (L, S, ES) et à la série du baccalauréat technologique STMG.

- Première : Communication et Gestion

- Terminale : Mercatique, Comptabilité et Finance des Entreprises, Gestion des Systèmes d'Information.

Toutefois en Terminale STMG, pour faciliter l'aménagement des créneaux horaires d'entraînement, il est souhaitable que les élèves choisissent une spécialité identique (Comptabilité et Finances des Entreprises ou Gestion des Systèmes d'Information).

Aucune option facultative ne pourra être offerte en 1^{ère} et Terminale (théâtre, latin et italien).

Remarque : Pour les autres élèves de seconde, l'admission en 1^{ère} section sportive est exceptionnelle. Elle est prononcée par le proviseur après étude de la demande par une commission interne au lycée.

● Résultats scolaires

Le jeune inscrit en section sportive est astreint comme tous les autres élèves du lycée à la préparation du baccalauréat, la pratique d'un sport qu'il affectionne particulièrement lui étant par ailleurs facilitée.

Il est tenu aux mêmes obligations de travail que ses camarades et ses résultats scolaires devront donc être satisfaisants. Un suivi spécifique sera assuré par un enseignant d'E.P.S coordonnateur des sections sportives.

● La Pratique Sportive

Huit heures environ sont consacrées chaque semaine à l'entraînement dans leur spécialité sportive.

Cet enseignement est donné par un éducateur diplômé dans la discipline sportive choisie par l'élève. Le vendredi, les élèves regagnent leur club.

Les élèves des sections sportives bénéficient d'une surveillance médicale continue.

Les candidats retenus à l'issue de la sélection sportive passent un examen médical approfondi effectué par des médecins spécialisés en médecine sportive.

Régime de l'élève - Vie Scolaire

Le régime est soit l'internat, soit la demi-pension.

Les internes doivent avoir un correspondant à Niort ou dans la proche banlieue. Le nom et l'engagement du correspondant sont nécessaires pour l'inscription définitive de l'élève. Le week-end, les élèves retournent dans leur famille ou chez leur correspondant.

Les élèves des sections sportives sont soumis comme leurs camarades et sans particularité au règlement intérieur du lycée.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.